Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_109-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/109 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 20 juin 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Marie-Pierre Drain à Vincent Blanchard, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Béatrice Vial à Eric Bernard, Claude Girard à Alain Vidon, Philippe Vial à Alain Roche.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : CONVENTION TRIENNALE AVEC L'AGEDEN 2021/2023 – ANNEXE 2023

Vu la délibération 2020-232 du 14 décembre 2020 proposant l'adhésion de la CCT au projet de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) départemental ;
Vu la délibération 2021-113 du 5 juillet 2021 proposant la convention du programme d'objectifs triennale 2021 – 2023 avec l'association AGEGEN ;
La Communauté de communes du Trièves a ensuite délibéré le 5 juillet 2021 pour conventionner avec l'association AGEDEN sur un programme d'actions pour la transition énergétique pour la période 2021-2023.
Ce partenariat comprend deux parties :

1) **des actions réalisées par l'AGEDEN dans le cadre du service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH) pour un coût de 12 280 €,** correspondant aux actions définies dans la convention avec le département.
2) **des actions réalisées par l'AGEDEN hors SPPEH pour un coût de 8 845 €**
   - 1 action de sensibilisation pour les ménages, leur permettant de mieux s'approprier la manière d'utiliser leur chauffage au bois. Cette action est organisée en coordination avec le service forêt bois énergie de la CCT.
   - le soutien pour environ 10,5 jours de travail pour des projets communaux ou intercommunaux de rénovation ou production d'énergie,
   - le soutien pour 2 jours à des entreprises du territoire pour des projets de production d'énergies renouvelables ou de réduction des consommations de leurs process industriel, avec visite ou non selon les besoins, et ne s'intégrant pas dans l'accompagnement du SPPEH. Cette action est organisée en lien avec le service économie de la CCT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'annexe 2023 de la convention avec l'AGEDEN.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_109-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer l'annexe 2023 de la convention triennale avec l'AGEDEN 2021/2023 et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 26 juin 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6/7/23 *et de sa publication le* 6/7/23